



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POSTE SPÉCIFIQUE (SPEA)

Département : AIN

Référence : 1000177469

Discipline : L1000 - Histoire Géographie (L1000)

Fonction : ENS

Lieu d'exercice

Code RNE : 0011326L

Nom de l'établissement : Lycée polyvalent de la Côtère

Commune : LA BOISSE

Adresse : 270 CHEMIN DU GRAND CASSET 01120 LA BOISSE

Courriel : ce.0011326L@ac-lyon.fr

Description générale du poste

Poste d'enseignement d'Histoire-Géographie adossé à la Section européenne Anglais de l'établissement.

Missions

Outre un service d'enseignement classique de la discipline d'Histoire-Géographie, l'enseignant(e) recruté(e) sur ce poste devra assurer pour chaque groupe d'Euro anglais (de la seconde à la terminale) une heure d'enseignement d'Histoire-Géographie en langue anglaise. Il(elle) participera à la politique de valorisation de la discipline ; Il(elle) préparera les élèves à l'obtention de la mention euro mais également aux certifications, et il(elle) soutiendra et pourra participer à l'organisation des mobilités collectives ou individuelles.

Compétences requises

Titulaire de la certification DNL en anglais Histoire-géographie.

Bien connaître les spécificités des sections européennes et de leurs enjeux.

Manifester un intérêt pour les démarches de certification voire d'organisation d'échanges ou de voyages.

Contact

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques :

()

La procédure est dématérialisée. Les personnels intéressés, en complément à la saisie du vœu sur lprof/SIAM, doivent obligatoirement :

- Constituer leur dossier via l-prof (curriculum vitae, lettre de motivation, certification, toutes pièces jugées utiles)
- Compléter un formulaire accompagné des pièces justificatives requises, sur la plateforme dédié Colibris à l'adresse suivante : <https://mouvement.ac-lyon.fr>.

Le candidat pourra utilement prendre contact avec le chef d'établissement d'accueil et/ou l'inspecteur en charge du dossier pour s'entretenir avec lui du poste envisagé.

Les affectations sur postes spécifiques académiques sont traitées prioritairement. Ainsi, lorsque la candidature d'un enseignant sur poste SPEA est retenue, les autres vœux ne sont pas examinés. Il est donc obligatoire d'inscrire en première position le(s) vœu(x) du poste SPEA. Si tel n'est pas le cas le(s) vœu(x) sera supprimé par les services gestionnaires.

Si la candidature n'est pas retenue, le vœu sera neutralisé, afin de reporter, éventuellement, les bonifications liées à ce premier vœu sur le(s) vœu(x) suivant(s).

Les personnels qui obtiendraient une mutation à titre définitif sur un poste SPEA dans leur établissement d'affectation actuel perdront leur ancienneté de poste.

Attention : Les candidats ayant opté pour la mutation simultanée ne peuvent pas formuler des vœux sur des postes spécifiques académiques. Les postes SPEA doivent être saisis obligatoirement en 1er vœu.